

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 21 ET 22 MARS 2022

Point 11 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par Mme Emmanuelle Favre Gende,
au nom du groupe PLR, demandant d'étudier l'aménagement d'une place de jeux
dans la cour de l'école primaire de La Tour-de-Trême**

Lors de la séance du 13 décembre 2021, Mme Favre Gende a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 21 février 2022, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Emmanuelle Favre Gende, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier l'aménagement d'une place de jeux dans la cour de l'école primaire de La Tour-de-Trême.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Emmanuelle Favre Gende

La Secrétaire

Nicole Jacqueroud

Postulat demandant d'étudier l'aménagement d'une place de jeux dans la cour de l'école primaire de La Tour-de-Trême

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, cher(e)s collègues,

Le Conseil général a voté ce soir un crédit de Fr. 475'000.00 pour l'aménagement de deux terrains de sport. Ces infrastructures, saluées par notre groupe, répondront au manque de disponibilités dans les halles de gymnastique mais ne feront pas office de place de jeux pour les jeunes enfants.

A l'heure actuelle, à l'école primaire de La Tour-de-Trême, il n'y a pas de place de jeux pour les élèves de 1H à 4H. C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal d'en aménager une pour ces jeunes enfants. En effet, à ce jour, les petits écoliers tourains n'ont pour place de jeux qu'un espace recouvert d'un revêtement synthétique et une petite partie engazonnée avec sept lettres géantes en béton.

De l'avis des enseignants, comme des parents et des écoliers eux-mêmes, cette place ne répond pas aux besoins des élèves. Une place de jeux, dans une cour d'école, nous semble indispensable pour développer les activités motrices et les comportements sociaux, facultés tellement importantes dans notre société.

Je vous remercie de votre attention. »